Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_10-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_10

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 11 février**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 05 février 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 23
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 05 février 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme GIROUX Yolande, M. COCHARD Alain, Mme DELAHAIS Odile, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. DESBOIS Jean-Pascal, Adjoints au Maire,
M. LARCHER François, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, Mme BAUDOIN Nadine, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Mme POREE Fabienne, Mme DONDEL Hermina, Mme CHAUVIN Adeline, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. FÉVRIER Eric, M. ARNAL Cyrille, Mme AOUSTIN Nathalie, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. DENOUAL Jean pouvoir à M. LEMENANT Yannick, Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme LEGROS Marie-Noële, Mme FORESTIER Anne pouvoir à Mme DELAHAIS Odile, Mme MASSIOT-PAULIAT Sophie pouvoir à Mme FERRÉ Karine

Absents excusés : -

Absents : M. HIGNARD Bertrand, Mme RUELLAN-PENTROI Sandrine.

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DONDEL Hermina, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_10-DE

26-10)RENOVATION ENERGETIQUE DES SALLES DE SPORT DE L'ESPACE MALOUAS - AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL - REVISION

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.1 – FINANCES LOCALES/Décisions budgétaires

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 22-59 du 6 avril 2022 créant l'autorisation de programme pour la rénovation des salles de sport de l'Espace Malouas,
VU les délibérations n° 23-52 et 24-47 du 5 avril 2023 et du 10 avril 2024 qui révisent l'autorisation de programme,
VU l'avis de la commission finances réunie le 2 décembre 2025,

CONSIDERANT que les dernières factures concernant les travaux de rénovation de la Salle de Sport de l'Espace Malouas seront à régler au début de l'année 2026,
CONSIDERANT que les crédits inscrits lors de la dernière révision de l'autorisation de programme en avril 2024 seront insuffisants pour régler les dernières factures,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE DEFINIR** l'Autorisation de programme pluriannuel à hauteur de **2 741 575 €** de la manière suivante :

	AP	CP utilisés 2022	CP utilisés 2023	CP utilisés 2024	CP utilisés 2025	Besoin en CP 2026 = solde 2025 de **38 425.53 € + 31 575 €**
Imputation 2313 Opération 200	**2 741 575 €**	26 132.23 €	87 099.99 €	1 621 641.80 €	936 700.45 €	70 000.53 €

- **D'INSCRIRE** les crédits de paiement nécessaires au budget 2026 de la ville,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260211-D26_10-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

H. DONDEL

Le Maire,

J. LE BESCO